



## L'usine d'incinération n'est pas trop bruyante

Grégoire Super, président du syndicat qui gère le site, présente les conclusions d'une étude d'impact.



Grégoire Super, président du Sittom-Mi, gestionnaire de l'installation, entouré de Noémie Lécheneau, chargée de mission et Bastien Gillard, responsable technique et administratif.

### Riverains

L'usine d'incinération de Pontivy est gérée par le Sittom-Mi, Syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères en Morbihan intérieur. Il a été saisi par un riverain trouvant que l'entreprise faisait trop de bruit. Une remarque similaire a également été formulée en réunion de quartier et répercutée par la mairie de Pontivy.

### Mesures

Des mesures ont été réalisées à proximité directe de l'usine, dans la zone de Signan, et un peu plus loin, au niveau des premières habitations. L'une a été faite dans une maison de la rue de Porh-Audren, derrière Pôle-emploi, l'autre vers Saint-Michel au Sourn. Elles ont été effectuées du vendredi 5 au mardi 9 mars. Ceci correspondait

à une période d'arrêt de l'installation, le vendredi, puis de reprise d'activité. « L'usine a redémarré par la mise en route des brûleurs le samedi à 14 h, explique Grégoire Super, président du Sittom-Mi. L'introduction des ordures ménagères a commencé le lundi à 11 h 30. »

### Comparaisons

Ceci a permis de comparer les niveaux sonores entre les périodes d'activité et d'arrêt, le jour et la nuit. Tout en tenant compte de ce que les spécialistes appellent les « bruits résiduels et ambiants ». La circulation, les entreprises voisines, des oiseaux, etc. Les résultats font apparaître des niveaux sonores partout en conformité avec la législation. Autrement dit : toujours inférieures aux normes autorisées.

# 59

décibels, c'est le niveau sonore maximum enregistré chez les riverains où ont été effectuées les mesures. C'était dans la journée, côté Saint-Michel. Mais comme le bruit ambiant est de 55,5 dB, l'émergence (soustraction des deux, soit 3,5) reste en dessous de la norme autorisée (5). À titre de comparaison, le bruit dans une salle de classe est de 70 en moyenne (beaucoup plus diront les enseignants), de 80 pour une voiture et de 85 pour un ronflement !